

Informations de base

2014/3022(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Informations que les autorités compétentes doivent fournir à l'Autorité européenne des marchés financiers

Complétant [2009/0064\(COD\)](#)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.10 Surveillance financière

8.40.08 Agences et organes de l'Union

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur